



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 55548

Texte de la question

Alors que la lourdeur des formalités nécessaires à un employeur pour recruter de manière temporaire les jeunes dont l'âge est compris entre 16 et 18 ans, dé motive les intéressés à ce type d'embauche, M. Dino Cinieri demande à M. le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière. Ceci dans un contexte où ces emplois potentiels existent et où un grand nombre de jeunes pourraient, en les occupant, se familiariser utilement avec le monde du travail.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55548

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 477